Partenariat avec le bailleur social départemental pour le compostage en pied d'immeubles

Conseil Départemental de Côte d'Or

53 bis rue de la Préfecture
BP 1601
21035 Dijon

Voir le site internet

Auteur : Mathilde Mouchet
mathilde.mouchet@cotedor.fr

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

CONTEXTE

Dans le cadre de son **Programme Départemental d'Economie Circulaire**, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or accompagne des acteurs du territoire qui ont des projets d'économies de ressources.
Depuis 2007, les intercommunalités de Côte-d'Or mettent progressivement en place la tarification incitative pour le financement du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

En 2017, le **bailleur social départemental, Orvitis**, a sollicité le Conseil Départemental de la Côte-d'Or pour un accompagnement de ses locataires dans la maîtrise des charges liées à la collecte des déchets.
La problématique est particulièrement prégnante en Haute Côte-d'Or où les EPCI ont mis en place leur tarification incitative sans accompagnement spécifique de l'habitat vertical.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Réduction des quantités de déchets résiduels produits, ceux-ci étant traités par enfouissement sur le territoire,
- Retour à la terre de la matière organique, le compost produit étant **réutilisé dans les espaces verts** du quartier,
- Création de **lien social entre les habitants** qui seront amenés à se rencontrer sur le site et à partager des temps forts (mise en maturation, récolte du compost),
- **Maîtrise des dépenses** pour les ménages, donc la facture de Redevance Incitative.

Résultats quantitatifs

Au 30 juin 2020 :

- 8 sites de compostage partagé
- 1 235 locataires ont accès à un site de compostage au pied de leur immeuble
- **30 % de participation** des habitants
- 6 tonnes de biodéchets ont été compostées
- **5 salariés du bailleur** formés RS

Résultats qualitatifs

- Lien social entre les habitants : réellement constaté par le bailleur qui note un **apaisement des quartiers**
- Diffusion aux autres quartiers des communes : des locataires d'Orvitis demandent à pouvoir disposer, eux aussi, de composteurs

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

Les actions ont débuté dès la fin 2017 avec la mise en place de 2 sites de compostage partagé dans un quartier de la Commune de Montbard. Une méthodologie de sensibilisation et d'accompagnement des habitants a été expérimentée.

Devant le **succès de cette opération**, qui a vu une forte mobilisation des locataires, le partenariat s'est poursuivi en 2018 et 2019 avec la mise en place de 6 sites de compostage partagé supplémentaires implantés sur les communes de Montbard, Châtillon-sur-Seine et de Venarey-Les Laumes.

Le Conseil Départemental intervient dans l'**accompagnement méthodologique** et finance l'intervention d'un maître-composteur et la formation de salariés du bailleur en tant que référents de sites de compostage.

Planning

Calendrier type :

- Mois 1 : **Diagnostic des pratiques et des motivations** des locataires à l'aide d'un canevas d'entretien proposé lors d'un stand tenu en pied d'immeuble pendant une semaine
- Mois 2 : **Réunion de restitution** du diagnostic aux locataires pour échanger sur la thématique des déchets

Si la conclusion est favorable à l'installation d'un site de compostage partagé,

- Mois 3 : **Formation d'un salarié** du bailleur en tant que référent de site de compostage
- Mois 4 : Installation du matériel, inauguration du site et **remise des bioseaux** aux locataires lors d'un événement organisé sur une fin de matinée
- Mois 4 à 5 : Accompagnement du maître-composteur au rythme de 2 visites par mois
- Mois 6 à 11 : 1 visite par mois
- Mois 12 : Formation de 2 à 3 **locataires en tant que « référents compostage »** sur un module d'une demi-journée
- Mois 12 à 15 : 1 visite tous les 2 mois par le maître-composteur + animations sur le « zéro déchet » par le bailleur
- Mois 16 : **Récolte du compost** lors d'un événement où tous les locataires sont invités

Moyens financiers

15 000 € par an

Partenaires mobilisés

Société d'entretien des espaces verts pour la fourniture du broyat de branchages

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

- Formation de salariés du bailleur en tant que référents de sites de compostage
- Implication des habitants dans le choix de l'emplacement du site de compostage, lors de la réunion de présentation du diagnostic
- Levier incitatif de la TI qui dope le taux de participation

Difficultés rencontrées

- Faible consommation de fruits et légumes frais par les familles de certains quartiers, d'où peu d'apports de biodéchets et un manque de dynamique sur ces sites
- Peu d'habitants volontaires pour devenir « référents compostage »

Mots clés

Dernière actualisation

Juillet 2020
Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Frédéric JAN
frederic.jan@ademe.fr
Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté